



Nuit et Brouillard

Les dossiers de Télédoc



© N et B Prod

Un film d'Alain Resnais (1955), texte de Jean Cayrol dit par Michel Bouquet.
32 min

france **E** vendredi 14 janvier 2005, 23 h 40 Libre de droits

Le film

« Toute la force du film réside dans le ton adopté par les auteurs : une douceur terrifiante ; on sort de là ravagé, confus et pas très content de soi. » En quelques phrases, François Truffaut résumait en 1975 les principales attitudes et impressions que suscite de prime abord *Nuit et Brouillard*, comme la difficulté critique d'en parler sans indécence. Ce film résume le dilemme fondamental face au phénomène concentrationnaire et à l'extermination des juifs d'Europe par les nazis : comment rendre compte de l'indicible en sachant que ni les mots ni les images n'y parviennent vraiment, comment continuer à en parler sans tomber dans la banalisation de l'horreur ? De ce point de vue, *Nuit et Brouillard* demeure une œuvre inégalée. Le croisement entre les images en couleurs tournées en 1955 et les images d'archives en noir et blanc, leur constante mise en perspective par le commentaire sobre et informatif dit par Michel Bouquet, le lent crescendo dans l'horreur des images confèrent au film une force confondante. En même temps, il marque un moment particulier dans l'histoire de la mémoire de la déportation. Réalisé dix ans après la fin de la guerre, *Nuit et Brouillard* reste tributaire de la perception que l'on pouvait avoir du phénomène dans les années 1950. À cette époque, le souvenir de la déportation est véhiculé en premier lieu par les déportés politiques et leurs associations. Les rescapés juifs non seulement sont peu nombreux – pour la France, deux mille cinq cents survivants sur soixante-dix mille déportés juifs –, mais ils ne font pas entendre leur voix, comme si le silence avait été alors leur moyen de continuer à vivre après le traumatisme.

De fait, *Nuit et Brouillard* est d'abord un film sur le phénomène concentrationnaire tel que les déportés des camps de Dachau et de Buchenwald ont pu en rapporter l'expérience. L'auteur du commentaire, Jean Cayrol, en était lui-même un rescapé. Le film montre bien les chambres à gaz d'Auschwitz mais gomme la spécificité du génocide juif. L'œuvre d'Alain Resnais se situe dans cette première période de la mémoire de la déportation, où le choc de l'ouverture des camps est proche mais où l'on distingue encore mal l'ampleur et la diversité du phénomène. Les nombreux travaux d'historiens parus depuis et les témoignages spécifiques des rescapés du génocide ne permettraient plus aujourd'hui de rester dans cette relative confusion.

Alors faut-il continuer à montrer *Nuit et Brouillard* ? Oui, car en trente minutes, l'essentiel est dit : l'horreur du meurtre de masse, la survie et la mort, le temps qui passe et l'enjeu de la mémoire. Certes il demande à être complété en faisant apparaître clairement la spécificité juive du phénomène concentrationnaire. Mais la stupeur admirablement mise en images par Alain Resnais en 1956 frappe toujours et alerte, comme ces mots de Jean Cayrol sur les décombres d'un crématoire : « Qui de nous veille sur cet étrange crématoire pour nous avertir de la venue de nouveaux bourreaux... nous qui ne pensons pas à regarder autour de nous et qui n'entendons pas qu'on crie sans fin. »

Pistes à suivre

[Histoire et éducation civique, collège et lycée]

Comment montrer le film ?

Visionner le film d'Alain Resnais avec des élèves est un moment décisif dans la constitution et la transmission de la mémoire, sans d'ailleurs remplacer ou exclure d'autres films ou supports de connaissance. Il nécessite un minimum de préparation psychologique et impose d'être visionné dans son intégralité en ménageant une pause après la projection. On peut envisager un débat après le film, mais il est sage de le laisser « travailler » avant de revenir sur le sujet.

D'où viennent les images ?

On distinguera les types d'images utilisées par Alain Resnais :

- les images tournées en 1955 en couleurs, à Auschwitz ;
- celles tirées des archives nazies : beaucoup de photos fixes ;
- celles des cinéastes des armées alliées qui ont ouvert et « nettoyé » les camps en 1945. Alain Resnais a eu notamment accès à certaines séquences tournées par Sidney Bernstein, chef de la section cinéma des armées alliées à l'ouverture du camp de Bergen-Belsen dans le but de faire le procès des Allemands. Le projet du film avait été abandonné en 1946.

Est-il possible de repérer une chronologie ?

Nuit et Brouillard donne une chronologie peu précise. C'est la vision qu'on avait en 1955 : un choc global. Aujourd'hui, une étude historique plus nuancée est menée. On distribuera aux élèves une chronologie photocopiée des mesures de persécution, la carte des camps et la statistique du génocide.

On y fera apparaître les deux grandes périodes de la politique concentrationnaire allemande.

– 1933-1941 : création des principaux camps de concentration, Dachau (1933), Buchenwald (1937), Auschwitz (1940). On recherchera qui sont les premiers prisonniers des camps de concentration et leur fonction initiale pour les nazis. À quelle date peut-on parler de déportés ? (1938 : les premiers prisonniers non allemands des camps sont autrichiens et tchèques.) Avec le début de la seconde guerre mondiale, on relèvera les changements principaux dans l'origine nationale des déportés. Dans quel pays conquis les nazis multiplient-ils les camps ?

– 1941-1945 : camps de concentration et d'extermination. En quoi la mise en place de la « solution finale » (conférence de Wannsee en janvier 1942) change-t-elle radicalement la nature de certains camps ? À partir de témoignages, on reconstituera la journée d'un déporté à Buchenwald. Quelle est la spécificité d'Auschwitz-Birkenau ? On relèvera des exemples de l'intégration des camps de concentration à l'économie de guerre allemande. En quoi les camps d'extermination échappent-ils à cette intégration ?

Autour de l'émission

Résistances à Nuit et Brouillard

« *Nuit et Brouillard*, commandé par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale pour le dixième anniversaire de la libération des camps de concentration, film admirable et nécessaire, obtient son visa d'exploitation au prix d'une altération d'un document photographique de 1941, où l'on voyait le képi d'un gendarme français au camp de rassemblement des futurs déportés de Pithiviers. » (Jacques Siclier, « Histoires de peurs et de pudeurs », *Cinéma et Libertés*, numéro spécial du *Monde*, mai 1989.)

« À la veille du passage du film en commission de censure, Resnais est prié de supprimer un plan. [...] On lui promet, en échange, "de ne rien couper à la dernière bobine", donc à l'ouverture du film sur le présent. Son refus de s'autocensurer bloque le film jusqu'au jour où Resnais consent à "mettre une poutre à la gouache sur le képi du gendarme" tout en maintenant la référence orale à Pithiviers dans le commentaire. [...] [Le film] mêle un certain soutien officiel et des marchandages de dernière minute, dont la note d'humour n'est pas exclue : le dos de la photo incriminée portait l'autorisation de la censure allemande. » (Joseph Daniel, *Guerre et Cinéma*, Armand Colin et Fondation nationale des sciences politiques, 1972.)

Une volonté d'amnésie, dix ans après la fin de la guerre, révélatrice du désir de refouler certaines taches de la police française sous l'Occupation, afin de ne pas troubler l'imagerie d'une France uniment résistante. Or l'incroyable est vrai : les copies en circulation de *Nuit et Brouillard* (dont celle qui est présentée sur France 3) perpétuent ce mensonge par omission.

À l'annonce du choix de *Nuit et Brouillard* pour représenter la France au festival de Cannes, l'ambassade d'Allemagne de l'Ouest fit une démarche, couronnée de succès, auprès du gouvernement de Guy Mollet pour faire retirer le film de la sélection officielle.

L'affaire *Nuit et Brouillard* venait de commencer. Outre les protestations nombreuses (y compris en Allemagne même, de l'opposition SPD à Adenauer), s'ensuivit une campagne de presse en faveur du film.

Jean Cayrol, le scénariste, s'exprima publiquement : « La France refuse ainsi d'être la France de la vérité, car la plus grande tuerie de tous les temps, elle ne l'accepte que dans la clandestinité de la mémoire. [...] Elle arrache brusquement de l'histoire les pages qui ne lui plaisent plus, elle retire la parole aux témoins, elle se fait complice de l'horreur. [...] Mes amis allemands [...], c'est la France elle-même qui fait tomber sa nuit et son brouillard sur nos relations amicales et chaleureuses. » (*Le Monde*, 11 avril 1956.)
Seule la Suisse interdit *Nuit et Brouillard* au nom de... la neutralité.
Quant à Alain Resnais, il n'en avait pas fini avec ses déboires cannois : en 1959, *Hiroshima mon amour* fut à son tour évincé de la sélection française – cette fois « pour ne pas déplaire aux États-Unis, offusqués du rappel des ravages de la bombe atomique ». (J. Siclier, *op. cit.*)

Pour en savoir plus

BOULANGER Roger, *La Déportation racontée à des jeunes*, CRDP de Champagne-Ardenne, 2004. [Notice](#).

NATANSON Dominique, *J'enseigne avec l'Internet la Shoah et les crimes nazis*, CRDP de Bretagne, 2002. [Notice](#).

VERLHAC Martine, *Histoire et mémoire*, CRDP de Grenoble, 1998. [Notice](#).

LECOMTE Jean-Michel, *Savoir la Shoah*, CRDP de Bourgogne, 1998. [Notice](#).

« Auschwitz, la solution finale », *Les collections de L'Histoire*, n° 3, octobre 1998.

Shoah (extraits). CNDP, 2001. Coll. « L'Éden cinéma ». DVD vidéo. [Notice](#).

Passeurs de mémoire : des résistants et déportés rencontrent des élèves.

CRDP de l'académie de Créteil, 2003. DVD vidéo : 191 min. [Notice](#).

Autopsie d'un mensonge : le négationnisme. Cohn Bernard, Tarnero Jacques.

Lili Productions, CNDP, 2003. VHS : 1 h 40 min. [Notice](#).

Histoire du convoi du 24 janvier 1943 Auschwitz-Birkenau. CNDP, Les Films à

Lou, Tournesol Productions, Touza Production, 2003. VHS : 59 min. [Notice](#).

Aide-mémoires du crime contre l'humanité. CRDP de Haute-Normandie,

2002. VHS : 52 min. [Notice](#)

Gilles Gony, professeur de lettres, Michel Montagne et Pierre Ramognino, professeurs d'histoire et de géographie
(*Télescope*, n° 10, 9 mai 1992, et n° 159, 3 mai 1997)